

Travailler plus pour gagner... rien.

Voici les vacances d'été et avec elles des milliers d'étudiants qui se transforment en travailleurs saisonniers. Pour certains, ces jobs sont l'occasion de s'offrir un ordinateur ou un voyage lointain. Pour d'autres, être plagiste ou serveuse est le seul moyen de financer la suite de leurs études.

Et puis il y a la cohorte de tous ceux qui vont découvrir les joies de l'entreprise pour valider leur diplôme, ces braves stagiaires : fourmis laborieuses corvéables à merci, main-d'œuvre qualifiée mais sans expérience.

Ils sont plein d'énergie ces étudiants qui doivent encore devenir des as du photocopieur et/ou de la machine à café pour recevoir définitivement le diplôme avec lequel ils pourront enfin... chercher un autre stage en entreprise !

Hum... la machine à café, c'est un peu l'image d'Épinal des stagiaires (encore que...). Plus souvent, on voit des « pré-professionnels » avec un savoir certes théorique mais bien réel, abattre un travail intense que leur jeune fougue ne sait pas économiser.

Dans le meilleur des cas, ils ont la chance d'être épaulés par un maître de stage consciencieux qui a à cœur de transmettre son savoir et le stage devient la précieuse touche finale de leur formation.

Et puis il y a tous ces bataillons de stagiaires qui ne sont guère plus que la chair à canon du marché. Leur seule raison d'être est, pour l'entreprise, de constituer une main-d'œuvre diplômée, servile, non syndiquée, quasiment dans l'impossibilité de revendiquer quoique ce soit... et très bon marché. Nos petites fourmis diplômées remplacent alors avec plus ou moins de bonheur les titulaires en vacances : tant mieux pour celles qui s'en sortent, tant pis pour les autres.

En 2006, le gouvernement s'était ému de la situation de ces modernes esclaves temporaires et la loi pour l'égalité des chances donna un statut aux stages effectués dans le cadre du cursus pédagogique. Notamment, les stages de plus de trois mois (deux aujourd'hui) devaient être gratifiés « *afin de rétribuer la participation de l'étudiant à la vie de l'entreprise.* » Royal : pour un temps plein, la gratification est en 2010 de 417,09 euros par mois.

Mais vous n'imaginez tout de même pas que l'on peut laisser ainsi perdurer un tel scandale ! C'est tout l'avenir de notre société qui est en péril avec pareille mesure dispenseuse ! On veut décidément couler la France qui doit faire face à tant de difficultés.

J'exagère ? évidemment que j'exagère (comme d'habitude). Mais en m'approchant certainement de la pensée de certains.

En avril dernier, le Sénat débattait d'une proposition de loi joliment dénommée : « Facilité d'accès aux stages des étudiants et élèves travailleurs sociaux ».

La lecture des travaux parlementaires me laisse souvent perplexe, mais là j'avoue que l'on frise le sublime ! Nous y apprenons en effet que « *de nombreuses structures d'accueil se sont désengagées de la formation des étudiants, estimant ne pas disposer des moyens financiers suffisants pour assumer les dépenses de gratification* ». Mieux, que « *les étudiants en orthophonie ont demandé que leurs stages en soient exemptés* » et, le parlement étant toujours prompt à satisfaire le petit peuple, à l'occasion de la loi HPST de 2009 « *Leur requête d'ailleurs a été prise en compte et*

étendue, au cours des débats, à l'ensemble des étudiants auxiliaires médicaux ». Et l'on ose encore dire que nos politiques ne nous écoutent pas ?
... même en cherchant bien, je n'ai pas trouvé combien d'étudiants auraient ainsi demandé à n'être plus payés...

Ce qui est bon pour les auxiliaires médicaux doit être bon pour les travailleurs sociaux (et prochainement sans doute pour tous les stagiaires) : pour leur plus grand bien il est donc proposé de ne plus gratifier leurs stages.

Face au cynisme des auteurs de la proposition, les arguments de l'opposition n'ont pas ému le moins du monde. On dirait même qu'ils agaçaient un peu, il faut dire que certains sénateurs étaient même allés jusqu'à suggérer que l'État, dont ils ont rappelé qu'il paie des milliards aux banques, maintient le bouclier fiscal et fait si peu le ménage dans les niches fiscales, pourrait prendre en charge ces gratifications si les pauvres maîtres de stages sont à ce point désargentés.

Que l'État paie pour des futurs travailleurs sociaux ? non mais quel toupet ! Ces gens-là vont passer leur vie professionnelle au contact de la misère, soyons logiques, la meilleure formation pour eux n'est-elle pas de vivre aussi cette misère... au moins le temps d'un stage ?

La proposition de loi a été adoptée, il faut encore que l'Assemblée nationale en fasse autant... quand son ordre du jour le lui permettra.

Pour cet été, c'est loupé, les futurs travailleurs sociaux toucheront encore leur astronomique gratification.

Mais soyez rassurés, nos « experts » veillent à ce que tous les travailleurs fainéants surpayés cessent de nuire au marché. Ainsi, dans le bulletin mensuel de juin de la Banque Centrale Européenne, peut-on lire cette belle recommandation : *« Il serait souhaitable que les négociations salariales permettent aux salaires de s'ajuster de façon appropriée à la compétitivité et à la situation du chômage. »*

Traduit de la langue de bois cela donne : baissez les salaires pour gagner des parts de marchés, il y a assez de chômeurs pour calmer les velléités de vos salariés.

Observant ces dérives, un Sage dirait sans doute qu'à tout vouloir nous prendre, l'actuel système est notre meilleur ami car lorsque nous n'aurons plus d'avoir, il ne nous restera qu'une solution : Être !

Me Simon.